

D^r MICHEL JOURDE,

secrétaire perpétuel de l'Académie nationale de chirurgie dentaire



Les compagnies savantes que sont les Académies partagent, chacune dans leur spécialité, les mêmes missions de transmission, d'information et, à la demande des organismes officiels ou professionnels, d'élaboration de recommandations. L'Académie nationale de chirurgie dentaire (ANCD), riche de la diversité des membres qui la composent – hospitalo-universitaires, praticiens en exercice, membres ordinaires, représentants d'organisations professionnelles –, s'attache à rendre des avis éclairés et en totale indépendance.

Au moment où les transformations du système de santé et de la formation académique s'annoncent considérables, l'odontologie présente la particularité d'un fonctionnement interactif entre les différentes institutions de notre profession. Ce n'est pas forcément ce que l'on observe dans toutes les disciplines. Ainsi, à côté de la Conférence des doyens, de l'Ordre, l'ANCD participe aux réunions sur les différentes réformes relatives à l'avenir de la profession. Son indépendance lui confère une place originale et un rôle de premier plan. Notre institution demeure également attentive à une formation continue véritablement adaptée à l'exercice professionnel. À ce titre, elle est membre du Conseil national professionnel (CNP) des chirurgiens-dentistes, qui a notamment pour mission de définir les orientations professionnelles prioritaires et le parcours de formation.

Dans le domaine de la santé, par l'intermédiaire de nombreux échanges avec les autres Académies, l'ANCD concourt à mieux identifier notre profession et ses spécificités. Récemment, les six secrétaires perpétuels des principales Académies de santé, de l'Académie des sciences et de l'Académie d'agriculture de France ont adressé un communiqué commun à la ministre des Solidarités et de la Santé pour lui faire part de leur inquiétude concernant la problématique de l'antibiorésistance et de l'importance d'une approche transversale.

En avril dernier, la toute première réunion des secrétaires perpétuels des Académies de santé a eu lieu dans les locaux de l'Académie nationale de médecine. Au cours de cette rencontre, plusieurs thématiques majeures de santé publique ont été identifiées et pourront faire l'objet de travaux interacadémiques.

Les avis et les recommandations de l'Académie sont autant d'outils d'aide à la décision résultant d'une expertise désintéressée.

L'ensemble de ces activités résume parfaitement le travail collectif de notre institution, dont les avis et les recommandations sont autant d'outils d'aide à la décision résultant d'une expertise désintéressée.

L'ANCD est par conséquent l'un des acteurs incontournables de la transformation de notre profession, avec le souci d'agir pour son rayonnement au sein du monde de la santé. ●